ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations culturelles

Question écrite n° 74888

Texte de la question

M. Jean Grellier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur la question du bénévolat. On estime qu'en France on bénéficie de l'action d'environ 14 millions de bénévoles qui s'investissent au sein de 1 100 000 associations. Ces bénévoles contribuent, par l'organisation de manifestations culturelles et sportives et par leur implication dans la vie quotidienne des associations, à dynamiser fortement la vie locale. Il est clair notamment que de nombreux festivals qui irriguent nos territoires ne pourraient exister sans la contribution bénévole de ces forces vives. Or, récemment, des associations organisatrices de festivals ont vu les URSSAF locaux requalifier cette implication et cet engagement bénévole en salariat en raison notamment de quelques contreparties apportées en nature à ces bénévoles : prise en charge de repas, remboursement de frais, accès libre aux spectacles. En conséquence, il lui demande qu'elles sont les mesures que le ministère pourraient mettre en place afin que les associations concernées puissent marquer un minimum de reconnaissance envers l'implication des bénévoles, indispensables à leur mobilisation sans que ce soit requalifié en salariat et soumis ainsi aux cotisations de l'URSSAF.

Données clés

Auteur : M. Jean Grellier
Circonscription : Deux-Sèvres (4e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74888
Rubrique : Associations
Ministère interrogé : Sports
Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 mars 2010, page 3586
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)